

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2012

PROGRAMMATION DES MOYENS DE LA LOI PÉNITENTIAIRE - (N° 4352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 34

présenté par

M. Raimbourg, M. Blisko, Mme Karamanli, Mme Lebranchu et M. Urvoas et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER**(ANNEXE)**

Compléter l'alinéa 69 par les mots :

« et sous réserve que l'application y soit effectivement adaptée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'être lucide. Si l'on peut comprendre l'intérêt du programme « lean » dans la

mesure notamment où il permet de supprimer les tâches répétitives, sa dépendance du programme Cassiopée ne peut qu'inquiéter tant sont importants et persistants ses problèmes de fonctionnement.

Ses usagers considèrent qu'actuellement, Cassiopée leur fait perdre du temps plus qu'il ne leur en fait gagner.